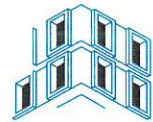




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

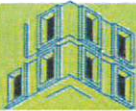
Étaient excusés : (pouvoir donné à xxx), (pouvoir donné à xxx)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2023-83	27/06/2023	Festival de la Pomme : devis (EPICURE 1207,50 €, C2 la Cuisine 3970,30 € + 2728,80 €, Menaces d'Eclaircie 1700 €, Conférence sur les fruits 724 € - TOTAL 10 330,60 €)	Approuvée
2023-84	27/06/2023	Agence postale communale, sécurité des bureaux : devis (NEXECUR, détecteurs de mouvement vidéo 980 € + 199 €, IBC DIALOG, firewall 1270 €)	Approuvée
2023-85	27/06/2023	Contrat d'Obligation Réelle Environnementale – Validation du projet de contrat et autorisation de signature	Approuvée
2023-86	27/06/2023	Subvention voyage scolaire – 2 élèves à ajouter à la liste des bénéficiaires domiciliés à Trévières	Approuvée
2023-87	27/06/2023	Personnel communal : contrat pour l'entretien des bâtiments communaux – 5/35 ^{ème} pour une durée de 3 ans	Approuvée
2023-88	27/06/2023	Création d'un comité consultatif « Solidarité et lien social »	Approuvée
2023-89	27/06/2023	Logements communaux : fixation des loyers : F3 rue des écoles – 585 € (65 m ²) F2 impasse du haras – 387 € (43 m ²)	Approuvée



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

DCM n° 2023-83

Objet de la délibération

FESTIVAL DE LA POMME : DEVIS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- **Accepte les devis présentés pour la programmation du Festival de la Pomme 2023 :**

Dépenses	Montant en € TTC
Objet	
EPICURE école de bar - Ateliers cocktails	1 207,50 €
C 2 la Cuisine - Ateliers culinaires (1 salé, 1 sucré)	3 970,30 €
C 2 la Cuisine - Ateliers enfants - concours de création de boîtes apéritives	2 728,80 €
Musique - Menaces d'Eclaircie	1 700,00 €
Conférence "Les fruits de demain dans nos jardins"	724,00 €
Total des dépenses	10 330,60 €

- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 28/06/2023

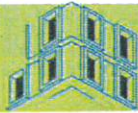
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-21146 ALVAD 20230627-DCM2023-83-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

DCM n° 2023-84

Objet de la délibération

AGENCE POSTALE COMMUNALE – SECURITE DES BUREAUX : DEVIS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- **Accepte les devis présentés pour la sécurité des bureaux de l’Agence Postale Communale :**

Dépenses	Montant en € HT
Objet	
NEXECUR - Détecteur de mouvement vidéo en temps réel – Achat	980 €
Prestation technique	199 €
IBC Dialog	
Boitier Firewall	1270 €

- **à la réalisation des travaux.**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 28/06/2023

Signatures :

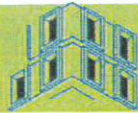
Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-21141414-20230627-DCM2023-84-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D'AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

DCM n° 2023-85

Objet de la délibération

CONTRAT D'OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Valide le projet de contrat ORE présenté
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du jardin-forêt.
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 28/06/2023

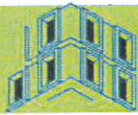
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230627-DCM2023-85-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Patrick **WATERS**, Bruno **LEFRANÇOIS**, Delphine **BOULOT**

Étaient excusés : Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**), Laëtitia **MOREAU** (pouvoir donné à Patrick **WATERS**), Martial **LEGROS**

DCM n° 2023-86

Objet de la délibération

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- **Accepte le versement de 3 subventions de 40 € pour les voyages scolaires de 2 enfants de Trévières**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 28/06/2023

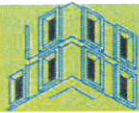
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230627-DCM2023-86-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Patrick **WATERS**, Bruno **LEFRANÇOIS**, Delphine **BOULOT**

Étaient excusés : Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**), Laëtitia **MOREAU** (pouvoir donné à Patrick **WATERS**), Martial **LEGROS**

DCM n° 2023-87

Objet de la délibération

PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT POUR L’ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement et qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel (article L332-8 3° précité)

- Créé un emploi de non titulaire à temps non complet à raison de 5/35ème à compter du 21/08/2023, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 20/08/2026,
- Autorise Madame le Maire à faire procéder à la publicité obligatoire sur le site du Centre de Gestion et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2023.
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 28/06/2023

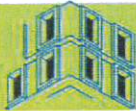
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014 21 107 19 - 20230627-DCM2023-87-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

DCM n° 2023-88

Objet de la délibération

CREATION D’UN COMITE CONSULTATIF « SOLIDARITE ET LIEN SOCIAL »

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :



- **Accepte la création d’un comité consultatif « Solidarité et lien social »**
- **Vote : unanimité**


Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 28/06/2023

Signatures :

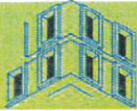
Président	Secrétaire
	



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230627-DCM2023-88-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	20/06/2023
DATE D’AFFICHAGE	20/06/2023

RÉUNION du 27 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés :

Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

DCM n° 2023-89

Objet de la délibération

LOGEMENTS COMMUNAUX : FIXATION DES LOYERS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Fixe les conditions de location des logements communaux selon le tableau suivant :

	F3 rue des écoles – 65 m ²	F2 impasse du haras – 43 m ²
Fin de préavis des locataires actuels	20/07/2023	15/09/2023
Date début du nouveau bail	dès que possible	dès que possible
Loyer mensuel	585 €	387 €
Caution	1 mois de loyer	1 mois de loyer
Frais de bail	½ commune ½ locataire	½ commune ½ locataire

Le loyer sera révisé automatiquement à la date anniversaire de la signature du bail, pour tenir compte de la variation de la moyenne des 4 indices trimestriels de référence des loyers publiés par l’INSEE (soit en référence le trimestre indiqué au moment de la signature du bail).

Le loyer sera de préférence prélevé mensuellement (prélèvement automatique sur le compte bancaire indiqué à la signature du bail).

- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 28/06/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407019-20230627-DCM2023-89-DE
Date de rétrotransmission : 30/06/2023
Date de réception en préfecture : 30/06/2023

